

Au fil de l'eau

2 - DÉC. 2021



AU FIL DE L'EAU

Préserver les générations à venir

Assumer mon rôle de Président, c'est faire en sorte de laisser aux nouvelles générations un Syndicat en bonne santé aussi bien financière que matérielle.

Cela commence bien évidemment par le remplacement des canalisations. Je veille personnellement à ce que cette tâche soit prioritaire. Cela a un coût dont je dois tenir compte pour définir le tarif de l'eau qui sera appliqué aux usagers.

Pour avoir un réseau sain, il faudrait arriver à un taux de renouvellement des canalisations de 1,5 % par an, ce qui représenterait près de 15 km par an pour le Syndicat de la Basse-Limagne. Ce chiffre est difficile à atteindre et aurait une incidence importante sur nos tarifs.

Nous avons fait le choix d'un taux de renouvellement se situant autour de 1,2 %. Nous avons réussi à atteindre ce taux en 2020, et nous ferons certainement un peu mieux encore en 2021 – bien qu'il s'agisse d'une hausse ponctuelle, due à la conjoncture actuelle et à la pandémie, qui a ralenti les gros travaux de génie civil (turbines, forages, réservoirs...) au profit du changement des canalisations.

En 2022, afin de retrouver un programme de travaux équilibré entre canalisations et réhabilitation

des ouvrages, nous devons situer notre taux de renouvellement entre 1 et 1,2 %. Cela représente près de 75 centimes sur le prix du mètre cube d'eau.

Vous comprendrez donc pourquoi les syndicats ou les régies qui font le choix de ne pas rénover leurs réseaux ont un prix de l'eau bien inférieur au nôtre.

Ce n'est pas ma conception d'une gestion responsable et intergénérationnelle du Syndicat.

Et pourtant, en dépit de ce choix, entre 2016 et 2020, soit pendant 5 années, nous avons réussi à baisser nos tarifs, afin de faire bénéficier aux usagers de l'avantage financier que représentait la fin de contrat avec notre ancien délégataire ALTEAU. Les tarifs ont ensuite été gelés en 2021.

Pour 2022, nous avons engagé avec notre exploitant SEMERAP une renégociation du contrat afin de mieux encadrer nos tarifs sans baisser leur niveau de prestations. Nous espérons donc des tarifs 2022 proches de ceux de 2021.

Je terminerai par vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et surtout pour 2022 une année pleine de bonheur et de joie.

Le Président
René LEMERLE



INFOS PRATIQUES

Nouvelle adresse du SBL :

Suite à la renumérotation de la rue par la commune de Joze, le Syndicat change d'adresse. Vous pouvez désormais nous écrire au **112, Rue des Fours à Chaux - 63350 JOZE**.

Signalement d'une fuite visible sur le réseau d'eau :

Vous êtes témoin d'une fuite d'eau, visible ou supposée, sur le réseau d'eau potable : Merci de signaler son emplacement à notre exploitant **SEMERAP**, qui fera les investigations nécessaires et réparera la canalisation

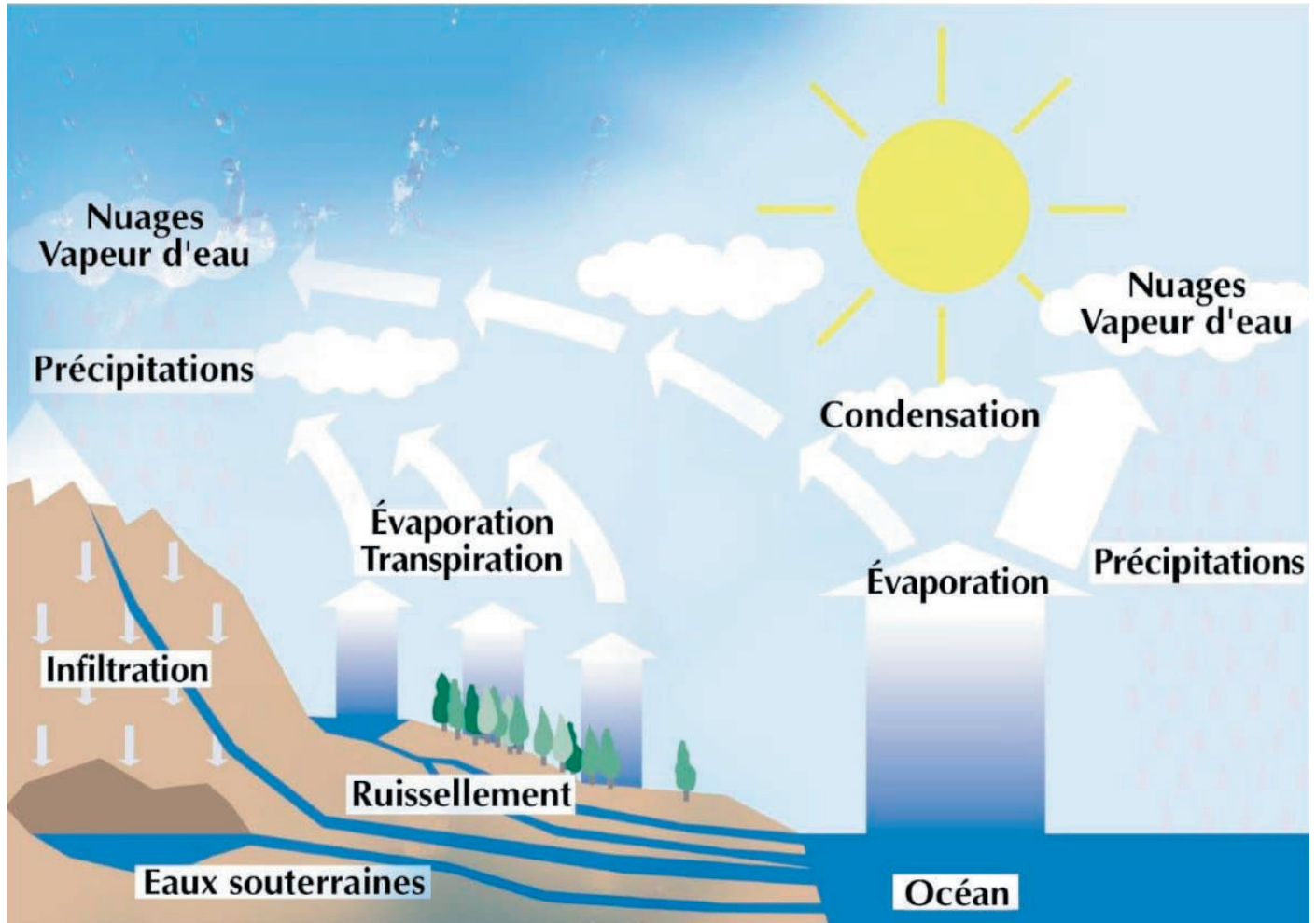
Numéro d'astreinte : 04 73 15 38 38.

LE CYCLE DE L'EAU



La terre est composée d'environ 70 % d'eau, d'où son nom de planète bleue, mais seulement de 3 % d'eau douce, plus ou moins accessible.

L'eau circule en circuit fermé, elle tombe sous forme de pluie ou de neige, elle s'infiltre dans le sol, ruisselle, une grande partie finit dans les océans, puis elle s'évapore pour recommencer un nouveau cycle.



L'eau pure à l'état naturel n'existe pas. Dans son parcours jusqu'à nos robinets, elle se charge d'éléments à la fois indispensables à notre santé (minéraux) mais peut également rencontrer des substances potentiellement toxiques pour l'organisme (substances chimiques). C'est pourquoi l'eau doit subir des traitements avant d'être considérée comme potable.

L'eau potable est une eau que l'on peut boire ou utiliser à des fins domestiques et industrielles sans risque pour la santé.

Des pompes permettent de stocker l'eau en hauteur afin de la distribuer dans les habitations.

L'eau est alors utilisée pour la consommation humaine.



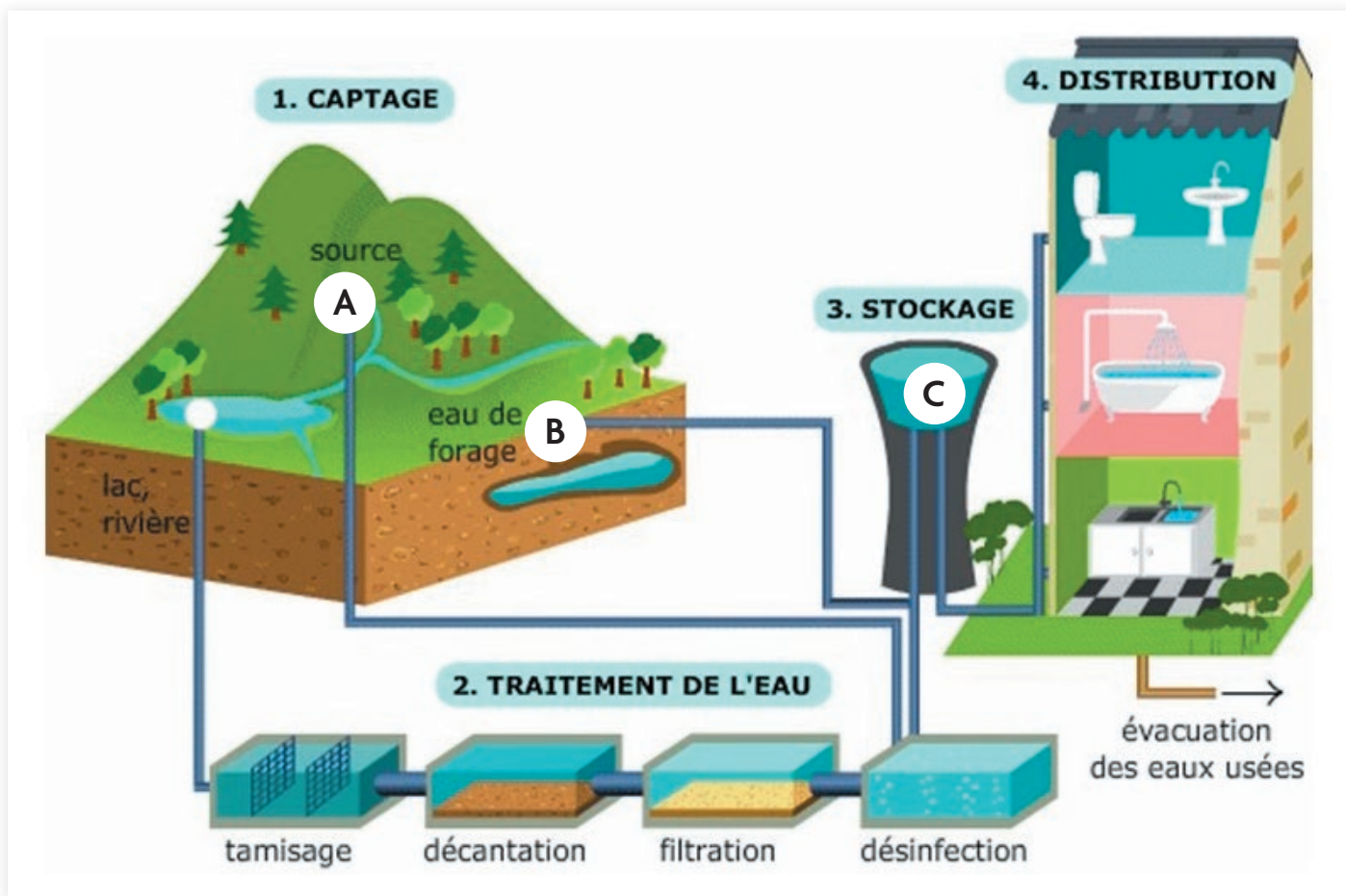
ENVIRONNEMENT ! (étape 2 - schéma page 3)

Actuellement, le parcours de l'eau que nous distribuons à travers les sols - ceux-ci servant de filtre naturel - suffit à assurer la bonne qualité de l'eau. Elle ne passe donc pas par l'étape 2 du schéma.

Elle est **seulement chlorée** avant de rejoindre les réservoirs de stockage ou les châteaux d'eau.

Mais il nous appartient à tous de protéger nos ressources, en évitant les pollutions (domestiques, agricoles, industrielles...) qui peuvent rejoindre les nappes et dégrader la qualité de l'eau. Sans cela, à terme, nous serons amenés à mettre en place une usine de traitement pour rétablir la qualité de l'eau distribuée.

PARCOURS DE L'EAU JUSQU'AU ROBINET



ET AU SBL ?

L'eau qui alimente nos robinets provient :

A - SOURCES (captages gravitaires) :

- ARGNAT (Sayat)
- LES GROSLIERS (Blanzat)

B - EAU DE FORAGE (nappe alluviale de l'Allier) :

- GRANDS GRAVIERS (Limons)
- LES COTILLES (Pont-du-Château)
- BOUCLE DU BUISSON (Pont-du-Château)
- TISSONNIERES (Joze) - Projet en cours

L'eau est ensuite stockée, avant sa mise en distribution :

C - STOCKAGE :

- 42 réservoirs
- 8 châteaux d'eau



Réservoir Chas



Château d'eau Gerzat

LA QUALITÉ DE L'EAU



L'eau potable que nous distribuons à nos usagers fait l'objet d'un contrôle étroit.

Les paramètres surveillés sont de 2 ordres :

- Conformité microbiologique : absence de micro-organismes (bactéries, virus et parasites),
- Conformité physico-chimique : respect des limites de qualité fixées pour certains paramètres (présence de nitrates, pesticides, plomb..., dureté et température de l'eau, etc).

ET AU SBL ?

Les analyses réglementaires réalisées par l'ARS sont complétées par de nombreux autocontrôles.

ANALYSES RÉGLEMENTAIRES

- Elles sont réalisées à la demande de l'ARS
- Les échantillons sont analysés par le laboratoire CARSO
- En 2020, 171 prélèvements ont été réalisés sur notre territoire
- Taux de conformité microbiologique : 100 %
- Taux de conformité physico-chimique : 100 %

ANALYSES D'AUTOCONTROLES

- Elles sont réalisées par notre exploitant SEMERAP
- Elles interviennent dans le cadre de contre-analyses, de vérifications aléatoires et de réclamations clients.
- En 2020, 571 prélèvements ont été réalisés sur notre territoire
- Taux de conformité microbiologique : 100 %
- Taux de conformité physico-chimique : 100 %

Les analyses de l'ARS sont consultables par unité de distribution sur le site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



INFOS PRATIQUES

Demandes de raccordement au réseau d'eau potable :

Le formulaire de demande de raccordement est téléchargeable sur le site internet de la SEMERAP (rubrique « mes démarches »).

DEMANDEUR :

Remplit le formulaire

SERVICE URBANISME :

Valide la demande

SIAEP BL :

Vérifie la faisabilité du projet

SEMERAP :

Envoie un devis au demandeur

Ça coule de source



Dans le prochain numéro :
Comment économiser
l'eau au quotidien ?

SIAEP de la Basse Limagne

112, Rue des Fours à Chauz – 63350 JOZE

04 73 68 62 33

siaep.basse-limagne@wanadoo.fr

www.syndicat-basse-limagne.fr

Du lundi au vendredi :

10 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 16 h 00

Tirage à 50 000 exemplaires

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Directeur de publication - René Lemerle

N° ISSN : demande en cours

L'Imprimeur 63200 Mozac